

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 25 janvier 2022

### **Covid-19 : n'attendez pas pour vous faire vacciner !**

**A la suite des annonces du Premier ministre, l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus peut désormais se faire vacciner avec une dose de rappel. Les habitants concernés dans le Loiret peuvent d'ores et déjà obtenir ce rappel, grâce aux nombreux créneaux de rendez-vous auprès des centres de vaccination ou des professionnels de ville.**

La vaccination reste plus que jamais une arme majeure pour se protéger soi-même et protéger les autres. Plus de 485 000 personnes (76,2 % de la population loirétaine) sont d'ores et déjà complètement vaccinées dans le Loiret (2 doses hors dose de rappel).

Le passe vaccinal est entré en vigueur hier pour les personnes de 16 ans et plus. Les personnes qui souhaitent bénéficier du passe vaccinal doivent donc être à jour de leur dose de rappel, un test négatif ne permettant pas de valider le passe vaccinal. Exceptionnellement, les personnes qui feront leur 1ère dose d'ici au 15 février pourront bénéficier d'un passe vaccinal valide dès cette première injection, à condition qu'elles reçoivent leur deuxième dose un mois plus tard et, dans l'intervalle, qu'elles justifient également d'un test négatif de moins de 24 heures.

À compter du 15 février par ailleurs, pour obtenir la dose de rappel, chacun disposera d'un délai limité à 4 mois après avoir reçu sa 2<sup>ème</sup> dose pour continuer à bénéficier de son passe vaccinal. Si vous avez reçu votre deuxième dose avant le 15 octobre, vous êtes donc concernés dès le 15 février.

Enfin, à partir d'hier, 24 janvier, les adolescents de 12 à 17 ans peuvent bénéficier d'une dose de rappel, 6 mois après leur deuxième dose.

Grâce à la mobilisation des professionnels de santé du département, actifs et retraités, des associations de sécurité civile, des sapeurs-pompiers, des collectivités locales, des bénévoles, de nombreuses possibilités de vaccination existent aujourd'hui dans le Loiret, en centre de vaccination, en pharmacie ou auprès des médecins généralistes.

Dans le département du Loiret, plus de 20 000 créneaux sont ainsi disponibles dans les centres de vaccination. Il est préférable de s'y prendre dès maintenant : toutes les personnes concernées par l'échéance du 15 février peuvent d'ores et déjà obtenir leur dose de rappel.

La vaccination des enfants se poursuit à Orléans, à Gien, à Montargis et à Beaugency et sera également possible prochainement dans les centres de vaccination de Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire et La Ferté Saint-Aubin. Plus de 600 créneaux sont disponibles cette semaine.

Pour rappel, une personne complètement vaccinée à 4,5 fois moins de risque d'attraper la Covid-19 et surtout 25 fois moins de risque d'être admise en soins critiques.

Plus que jamais, nous appelons chaque Loirétain à se faire vacciner, en primo-injection comme en rappel.

**Trouvez les centres de vaccinations près de chez vous :** <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/ou-se-faire-vacciner-en-region-centre-val-de-loire>

**Trouvez les officines pratiquant la vaccination dans le Loiret :** <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-45-loiret.html>

#### **Contact presse :**

ARS Centre-Val de Loire : Christophe LUGNOT – Directeur de cabinet - [ars-cvl-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-presse@ars.sante.fr) - 02 38 77 39 26

Préfecture du Loiret : [pref-communication@loiret.gouv.fr](mailto:pref-communication@loiret.gouv.fr) - 02 38 81 40 35

ARS Centre-Val de Loire

[www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr)

[https://twitter.com/ARS\\_CVDL](https://twitter.com/ARS_CVDL)